



BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



PROJET : Projet Pilote REDD géographiquement intégré EcoMakala+

PAYS : RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET

Décembre 2010

Equipe d'évaluation	Chef d'équipe : C.DOVONOU, Chargée des Opérations, FFBC		Poste 2922
	Membre : A. LOSSOMBOT, Expert Gestion Financière, CDFO		Poste 6335
	Manager secteur : C. MOLLO NGOMBA, FFBC		Poste 3219
	Directeur secteur: A. ABOU-SABAA, OSAN		Poste 2037
	Directeur région : M. KANGA, ORCE		Poste 2251
Révision par les pairs	MM	A. Dagmaïssa, Expert forestier, OSAN	Poste : 2495
		J.M Meng Lihinag, Agroéconomiste, OSAN	Poste : 3968
		M. Fall, Chargé des acquisitions	Poste : 3604
		H.R. Shalaby, Environnementaliste, OSAN	Poste : 3006
		B. Diop, Environnementaliste, CMFO	Poste : 6812

TABLE DES MATIERES

		Page
Equivalences monétaires, Liste des acronymes et abréviations, Fiche de projet, Résumé du projet, Matrice du projet, Calendrier d'exécution du projet		i-xii
I.	ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1	Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays	1
1.2	Justification de l'intervention de la Banque	1
1.3	Coordination de l'aide	2
II.	DESCRIPTION DU PROJET	2
2.1	Objectifs du projet	2
2.2	Composantes du projet	3
2.3	Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées	4
2.4	Type de projet	4
2.5	Coût du projet	4
2.6	Zone et bénéficiaires du projet	6
2.7	Approche participative pour l'identification, la conception et l'exécution du projet	7
2.8	Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet	7
2.9	Principaux indicateurs de performance	8
III	FAISABILITE DU PROJET	8
3.1	Performances économiques et financières	8
3.2	Impact environnemental et social	9
IV	EXECUTION	10
4.1	Dispositions en matière d'exécution	10
4.2	Suivi-évaluation du projet	14
4.3	Gouvernance	15
4.4.	Durabilité	15
4.5	Gestion des risques	16
4.6	Développement des connaissances	16
V.	CADRE JURIDIQUE	17
5.1	Instrument légal	17
5.2	Conditions associées à l'intervention de la Banque	17
5.3	Conformité avec les politiques de la Banque	18
VI.	RECOMMANDATION	18

ANNEXES

Annexe 1 :	Carte de localisation de la zone du projet
Annexe 2 :	Coûts détaillés par composante et par activité, en Monnaie et en Devises.
Annexe 3 :	Dispositions relatives à l'acquisition des travaux, biens et services
Annexe 4 :	Note sur la Coordination REDD
Appendice 1 :	Indicateurs socio-économiques de la RDC
Appendice 2 :	Portefeuille de la BAD dans le pays

Equivalences monétaires*Décembre 2010*

1 Unité de Compte (UC) = 1428,161873 Franc Congolais

1 Unité de Compte (UC) = 1,20 520 EUR

1 Unité de Compte (UC) = 1,52578 USD

Année fiscale1^{er} janvier - 31 décembre**Poids et mesures**

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,20 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (Km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

SIGLES

DEFINITIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
CARPE	Central African Regional Program for the Environment
CN-REDD	Coordination Nationale REDD
COMIFAC	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
FFBC	Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo
ICCN	Institut Congolais de Conservation de la Nature
MECNT	Ministère de l’Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MRV	Monitoring-Rapportage-Vérification
ONFi	Office National des Forêts - international
OSFAC	Observatoire Satellitaire des Forêts d’Afrique Centrale
PEVi	Programme Environnemental autour des Virungas
PNVi	Parc National des Virungas
PTF	Partenaires techniques et Financiers
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation
SIG	Système d’Information Géographique
UCL	Université Catholique de Louvain
WWF	<i>World Wide Fund for Nature</i>

FICHE DE PROJET

Fiche du client

DONATAIRE : Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC)

ORGANE D'EXECUTION : World Wide Fund For Nature-Belgique (Fonds Mondial pour la Nature-Belgique --WWF-Belgique)

Plan de financement

Source	Montant (Euro)	Instrument
FFBC	2,495 millions	Don
Autres bailleurs	Néant	
COÛT TOTAL	2,495 millions	

Importantes informations financières de la BAD

Montant du don (arrondi)	2,495 millions
Commission d'engagement*	SO
Commission de service	SO
Echéance	SO
Différé d'amortissement	SO
TRI VAN	SO
TRE	SO

Durée – principales étapes (attendues)

Durée : deux ans et demi	
Approbation de la note conceptuelle	SO
Approbation du projet	Mai 2011
Entrée en vigueur	Mai 2011
Dernier décaissement	Mars 2013
Achèvement	Décembre 2013
Dernier remboursement	SO

RESUME DU PROJET

1. Aperçu général du projet

1.1 Sur instructions du Conseil de Direction en date du 5 décembre 2009, une mission du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) s'est rendue dans tous les pays du bassin du Congo à l'effet d'identifier les projets gouvernementaux à soumettre au FFBC pour financement. Chaque pays du bassin du Congo dont la République Démocratique du Congo (RDC) a produit à cet effet des notes de conception qui ont été transmises au FFBC pour examen et approbation. Le Conseil de Direction, lors de sa septième session ordinaire tenue à Tunis en date du 7 mars 2010 a approuvé les notes de conception et instruit le Secrétariat du FFBC d'assister les pays à produire les propositions détaillées et à les évaluer aussitôt. En début avril 2010, à la suite de la transmission par les pays des propositions détaillées, le Secrétariat a initié une mission d'évaluation des projets dans les différents pays qui a permis l'élaborer le présent rapport. Le Conseil de Direction du FFBC, lors de sa neuvième session tenue les 15 et 16 novembre à Libreville au Gabon a approuvé le financement du présent projet pour un montant de 2,495 millions d'euros:

1.2 Le projet « Projet Pilote REDD géographiquement intégré EcoMakala+ » a pour objectif sectoriel de contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans le bassin du Congo. Ses objectifs spécifiques sont : (i) Augmenter la couverture forestière et améliorer les conditions de vie des populations riveraines des forêts; (ii) Etablir des conditions de base nécessaires pour permettre à la RDC d'être éligible aux avantages des marchés du carbone et de paiement des services d'écosystème. Les impacts du projet sont d'ordre environnemental, climatique, social, institutionnel et financier/économique. En effet, l'installation des micro-boisements privés entrainera une diminution de la pression sur les forêts naturelles protégées (et non protégées), ce qui contribuera ainsi à la conservation de la biodiversité. Sur le plan climatique, le projet permettra la réduction des émissions de gaz à effet de serre, grâce à l'augmentation du taux de couverture forestière et la réduction du rythme de déforestation. Il contribuera à terme à la constitution des stocks de carbone et à la réduction du réchauffement climatique.

1.3 La durée du projet est de deux ans et demi et son coût total est estimé à 2.494.891 €. Il sera financé par le FFBC à hauteur de 2,495 millions d'euros. Le projet sera exécuté par la section belge du Fonds mondial pour la nature (WWF-B), qui est une ONG internationale représentée en RDC. A cette fin, le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT) a signé un protocole de partenariat avec WWF-B, vues les faibles capacités managériales et institutionnelles de l'administration locale (la RDC est un pays post-conflit, « fragile »). Les ressources du FFBC serviront à terme à réduire la déforestation de 15% dans le Parc des Virunga. Dans l'immédiat, elles serviront à rémunérer les populations pour le reboisement de 1.000 ha dans le Parc des Virunga, à créer 1.000 ha de micro-boisements agro-forestiers individuels pour les bénéficiaires du projet, et à subventionner la distribution de 4000 foyers améliorés à 4000 ménages (20.000 personnes). Le projet aura des effets positifs tangibles sur les revenus des populations.

2. Bénéficiaires du projet et impacts du projet sur les bénéficiaires

2.1 Les bénéficiaires directs du projet sont les communautés riveraines des forêts du PNVi dans trois Territoires constituant la zone d'intervention du projet. Ils comprennent : (i)

4000 ménages, soit au moins 20.000 personnes, qui bénéficieront de subventions sous forme de foyers améliorés et de plants forestiers et/ou fruitiers ; (ii) au moins 600 agriculteurs-planteurs qui bénéficieront d'appui aux micro-boisements privés ; (iii) les micro-entreprises légales et viables économiquement situées hors-Parc (planteurs, fabricants de foyers améliorés, fabricants de briquettes) ; (iv) les autorités provinciales, l'administration publique, la société civile et les communautés locales ; (v) les bénéficiaires directs incluent aussi toutes les personnes qui bénéficieront des emplois temporaires lors de la production et de la mise en place et l'entretien des plantations, ainsi que dans le cadre de l'exécution d'autres travaux.

2.2 Les planteurs et autres communautés impliquées directement dans le projet bénéficieront d'un revenu additionnel par la vente des produits forestiers (charbons, bois) et des emplois créés par le projet. La mise en œuvre du projet permettra en outre le renforcement des capacités du personnel de la province, et par extension, il contribuera aux efforts déployés tant par les institutions provinciales que par les institutions nationales dans la structuration de la filière bois.

3. Evaluation des besoins et justifications du programme

3.1 Le projet contribuera à la réalisation des stratégies et actions prioritaires retenues dans le Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté du gouvernement (DSCR), et notamment les stratégies forêts 1, 2, 3 relatives à la réhabilitation et la protection de l'écosystème, la rationalisation de l'exploitation forestière, l'éducation sur la protection environnementale. Le projet est conforme au Document de Stratégie Pays Axé sur les Résultats (DSPA) de la Banque pour la période 2008-2012, dans la mesure où il permettra de réduire la pauvreté dans sa zone d'intervention, une action qui cadre bien avec la seconde priorité du DSPA qui est *la promotion d'une croissance pro-pauvre*.

3.2 Le projet couvre trois domaines thématiques du FFBC, à savoir : (1) gestion forestière et pratique durable ; (2) suivi écologique et socio-économique et données de référence ; et (3) les avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème. Il contribuera ainsi à réaliser certains des objectifs du FFBC, à savoir la réduction du taux de déforestation et l'atténuation de la pauvreté. Le projet cadre par ailleurs avec le Plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), notamment avec ses axes 2, 3, 5, 6, 7 et 9 relatifs aux thématiques suivantes : la connaissance de la ressource, l'aménagement des écosystèmes et le reboisement, la valorisation durable des ressources forestières, le développement des activités alternatives et la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités (participation des acteurs, information, formation).

4. Valeur ajoutée pour la Banque

4.1 Le portefeuille de la Banque en RDC ne contient qu'une seule opération multinationale, relevant spécifiquement du secteur forestier ; il s'agit du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) qui est en cours d'exécution. Le présent projet concerne un domaine assez nouveau, la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation (REDD), qui est un secteur assez peu représenté au plan opérationnel dans le portefeuille de la Banque. Cependant, la Banque a une longue expérience dans le domaine des plantations de bois de feu et de reconstitution du patrimoine ligneux des forêts dégradées acquises notamment dans le cadre des Projets Bois de Feu (PBF) dans le Sud du Bénin. Les leçons tirées de ces expériences ont aidé à une conception plus pragmatique du présent projet en prenant en compte les spécificités de la zone du projet et les difficultés liées au développement participatif en zone de forêt dense.

4.2 En contribuant à la préservation de la forêt dense du Bassin du Congo, la Banque aidera à atténuer une des résultantes de sa dégradation qui est le réchauffement climatique avec toutes les conséquences néfastes qu'il engendre (inondations, sécheresses, etc.). Le financement de ce projet permettra d'accroître la visibilité globale de la Banque dans un secteur où elle était jusqu'à présent quasiment absente

5. Gestion des connaissances

5.1 Le projet revêt des aspects novateurs qui se traduisent entre autres par : (i) l'approche nouvelle en RDC de lier la protection des forêts naturelles et la réduction de la pauvreté des populations riveraines; (ii) l'approfondissement de la connaissance des ressources forestières du bassin du Congo; (iii) la mise en œuvre d'une expérience de reboisement communautaire; et (iv) le développement d'un système national de Monitoring Rapportage et Vérification (MRV) et de Paiements des Services d'Ecosystème (PSE).

5.2 L'inclusion de projets REDD du bassin du Congo dans le portefeuille de la Banque permettra à son personnel technique de renforcer ses connaissances dans des domaines nouveaux tels que la foresterie communautaire et la REDD en forêt dense humide. Cette expérience viendra compléter celle du PACEBCo financé par la Banque et du *Forest Investment Program* (FIP). En effet, la Banque appuie également la République Démocratique du Congo, le Burkina Faso et le Ghana dans l'élaboration de leur stratégie de financement du FIP. L'objectif du FIP est de promouvoir la gestion durable des forêts et accroître les investissements en vue d'aider les pays à réduire les émissions de gaz à effets de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

5.3 Toutes les informations collectées par le présent projet, et d'autres du même genre, seront capitalisées à travers les rapports annuels et les rapports d'achèvement. Elles serviront à enrichir les compétences des parties prenantes sur l'approche REDD et les bonnes pratiques en matière de gestion forestière et d'assistance aux personnes vulnérables.

PROJET PILOTE REDD GEOGRAPHIQUEMENT INTEGRE « ECOMAKALA+ »

1. MATRICE DU PROJET (Axée sur les résultats)

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	PORTEE/ BÉNÉFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE ET SOURCES DE VERIFICATION	CALENDRIER DE REALISATION DES OBJECTIFS	HYPOTHESES ET RISQUES
Objectif global	Impact ou Résultats à long terme	Bénéficiaires	Indicateur d'impact	Progrès anticipés à long terme	Hypothèses et risques
Contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans le bassin du Congo	Augmentation de la couverture forestière et du niveau de vie des populations dans le paysage Virungas	Population dans le paysage des Virungas régulièrement estimée à 3.000.000 personnes	Taux de diminution de la déforestation et d'augmentation de la couverture forestière et de revenus des populations dans la zone du projet <u>Source</u> : Rapports du projet	Le taux de déforestation dans le Parc National des Virungas est diminué de 15% en 2013 par rapport au scénario de référence ; les ménages de Goma constatent une diminution de leurs dépenses énergétiques et une stabilisation des prix du charbon	Hypothèse : Engagement réel de toutes les parties prenantes dans le projet Indicateurs de risque : Non respect des engagements pris par les parties prenantes Stratégies d'atténuation : Intenses campagnes de sensibilisation dès la signature de l'accord de don ; Implication des organisations locales et des leaders d'opinion dès le démarrage du projet et pendant son exécution
Objectifs spécifiques du projet	Résultats à moyen terme	Bénéficiaires	Indicateurs de résultats	Progrès anticipés à moyen terme	Hypothèses et risques
<p>1. Augmenter la couverture forestière</p> <p>2. Améliorer les conditions de vie des populations riveraines des forêts</p> <p>3. Contribuer au développement de la stratégie nationale REDD pour permettre à la RDC d'être éligible</p>	<p>1.1. Augmentation du taux de couverture forestière dans 3 territoires-cible</p> <p>1.2 Réduction de la déforestation et de la dégradation forestière dans le PNVi</p> <p>2.1 Augmentation des revenus des ménages riverains des forêts naturelles</p> <p>2.2 Réduction de la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté</p> <p>3.1 Disponibilité et remontée des informations relatives aux données scientifiques (cartes</p>	<p>1. « Paysage Virunga », Province du Nord-Kivu</p> <p>2. Communautés locales des Territoires-cibles de Goma, Rutshuru et Nyiragongo, Province du Nord-Kivu</p> <p>3.1 Les autorités nationales en charge de la REDD</p>	<p>1. Nombre d' ha de nouveaux micro-boisements créés <u>Sources</u> : Rapports d'activités, rapports de suivi-évaluation, base de données EcoMakala</p> <p>2. Nombre de ménages augmentant leurs revenus grâce au projet <u>Sources</u> : Rapports d'activités, rapports de suivi-évaluation, base de données EcoMakala</p> <p>3.1. Carte de la biomasse forestière 3.2. Système de détermination et de suivi de stock de carbone 3.3 Données</p>	<p>1. 1.000 ha de nouveaux boisements créés d'ici 2013</p> <p>2. Le niveau de revenu des ménages a augmenté de 10 % en 2013</p> <p>3.1. Une carte de la biomasse est disponible et exploitée en 2012 3.2. Un système de</p>	<p>Hypothèses : Parfaite collaboration entre toutes les parties prenantes</p> <p>Indicateurs de risque : Manque d'expertise sur le plan national</p> <p>Stratégies d'atténuation : Signature des memoranda avec les partenaires internationaux ; appel à une main d'œuvre locale pour l'exécution des travaux ne nécessitant pas une expertise spécifique.</p>

aux avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème	forestières, stock de carbone), expériences, coûts d'implémentation et impacts		<u>Sources</u> : Rapports de WWF et de ses partenaires (ONFi et UCL)	détermination et de suivi des stocks de carbone est établi en 2012 3.3 Les données et informations sont capitalisées et diffusées en 2013	
Activités	Produits / Résultats à CT	Bénéficiaires	Indicateurs de résultats	Progrès anticipés à CT	Hypothèses et risques
Composante A : Gestion forestière et pratique durable					
A1. Production de plants forestiers	A1. Des plants forestiers sont produits et plantés	A1. Populations de 3 Territoires	A1. Nombre de plants forestiers produits et nombre de pépinières installées <u>Source</u> : Rapports d'activités et de suivi-évaluation	A1. 1.500.000 plants forestiers sont produits et distribués d'ici la fin de la 2012	Hypothèses : Disponibilité de l'expertise nécessaire; Adhésion des parties prenantes; Respect du calendrier d'activités établi. Indicateurs de risque : Expertise qualifiée limitée au niveau national ; manque de disponibilité de parcelles Stratégies d'atténuation : Préparer tôt les conventions et les documents d'appel d'offres ; Mener une campagne de sensibilisation; Associer tous les partenaires dans l'exécution; Mener les consultations avec les autorités provinciales et les associations en vue de susciter la participation des parties prenantes. S'appuyer sur les leaders d'opinions des communautés locales
A2. Création et entretien des micro-boisements	A2. Des micro-boisements privés sont créés et entretenus	A2. Associations et planteurs	A2. Nombre de plants forestiers distribués et plantés et nombre de planteurs bénéficiaires <u>Source</u> : Liste des planteurs et rapports d'activités et de suivi-évaluation	A2. 1.000 ha de micro-boisements créés et au moins 600 planteurs bénéficiaires d'ici la fin de 2012	
A3. Renforcement des capacités des techniciens et des agents forestiers provinciaux en gestion forestière	A3. Les techniciens du projet et les agents provinciaux sont capables de mettre en œuvre les activités du projet	A3. Techniciens du projet et agents provinciaux	A3. Nombre de techniciens et d'agents provinciaux formés <u>Source</u> : Certificats, rapports d'ateliers de formation, rapports d'activités	A3. Au moins 2 techniciens du projet + agents provinciaux sont formés en SIG/bd et en gestion des micro-boisements d'ici à fin 2013	
A4. Sensibilisation de la population sur les avantages des foyers améliorés	A4. Les populations sont convaincues des bienfaits des foyers améliorés	A4. Population urbaine de Goma	A4. Nombre de ménages touchés par la campagne de sensibilisation <u>Source</u> : Listes des médias sollicités et rapports d'activités	A4. Au moins 5 campagnes de sensibilisation sont menées d'ici à fin 2012t	
A5. Promotion des foyers améliorés au niveau des ménages par l'appui à la vente	A5. Foyers améliorés subventionnés	A5. Population urbaine de Goma	A5. Nombre de ménages bénéficiaires et nombre de foyers améliorés subventionnés <u>Source</u> : Listes des ménages bénéficiaires et rapports d'activités	A5. 4.000 foyers améliorés subventionnés pour 4000 ménages d'ici la fin de 2012	
A6. Réalisation d'une étude de la filière-bois dans la Province Nord-Kivu	A6. L'étude est réalisée	A6. WWF, la Province, et tous les intervenants dans le secteur-bois	A6. Nombre d'étude complétée <u>Source</u> : Rapports d'activités	A6. 1 étude complète de la filière-bois est réalisée et validée d'ici la fin de 2012	
		A7. Les autorités	A7. Nombre d'ateliers de	A7. 3 ateliers et 7 séances de	

<p>A7. Sensibilisation des parties prenantes à la gestion durable de la ressource en bois</p> <p>A8. Lutte contre l'exploitation illégale de charbon de bois dans le PNVi</p> <p>A9. Etablissement et formalisation des droits fonciers ruraux</p>	<p>A7. Les parties prenantes sont sensibilisées à la gestion durable de la ressource en bois</p> <p>A8. Des campagnes de lutte contre l'exploitation illégale de charbon de bois sont menées</p> <p>A9. Un cadastre de parcelles est disponible et les parcelles sont levées et bornées sur le terrain</p>	<p>provinciales et les planteurs</p> <p>A8. Les autorités en charge de la gestion du PNVi (ICCN)</p> <p>A9. Populations de 3 Territoires</p>	<p>sensibilisation tenus et nombre de parties prenantes présentes <u>Source</u> : Listes des ateliers et des participants et rapports d'activités</p> <p>A8. Nombre de campagnes (patrouilles) conduites <u>Source</u> : Rapports d'activités</p> <p>A9. Nombre de cadastre réalisé et nombre de parcelles bornées sur le terrain <u>Source</u> : cartes foncières, plan cadastral, registre foncier</p>	<p>sensibilisation tenus d'ici à fin 2013</p> <p>A8. 15 campagnes (patrouilles) sont conduites d'ici la fin de 2013</p> <p>A9. Un cadastre foncier rural est en place à Bahatsa à fin 2013</p>	
Composante B : Suivi écologique et socio-économiques et données de références					
<p>B1. Etablissement d'une cartographie des forêts, de la biomasse forestière et de la déforestation dans et hors PNVi</p> <p>B2. Etablissement d'un scénario de référence pour le paysage Virungas</p> <p>B3. Développement et mise en place d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone (développement d'un système MRV)</p> <p>B4. Formation des agents provinciaux sur l'utilisation du système de suivi de stocks de carbone</p>	<p>B1. Cartes des forêts, de la biomasse forestière et de la déforestation disponibles</p> <p>B2. Scénario de référence disponible et validé</p> <p>B3. Système de détermination et de suivi de stocks de carbone mis en place (système MRV).</p> <p>B4. Agents provinciaux capables d'utiliser le système MRV, suivre les stocks de carbone et assurer la relève après le projet.</p>	<p>B1. Partenaires du service forestier au niveau provincial et national</p> <p>B2. Partenaires du service forestier au niveau provincial et national</p> <p>B3. Partenaires du service forestier au niveau provincial et national</p> <p>B4. Agents techniques de la province</p>	<p>B1. Nombre de cartes disponibles <u>Source</u> : Cartes des forêts, de la biomasse forestière et de la déforestation</p> <p>B2. Nombre de scénario de référence disponible <u>Source</u> : Document du scénario de référence, rapports d'activités et de suivi-évaluation</p> <p>B3. Existence d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone <u>Source</u> : Document du système MRV, rapports d'activités et de suivi-évaluation</p> <p>B4. Nombre d'agents provinciaux formés <u>Source</u> : Certificats et rapports d'activités</p>	<p>B1. Les carte des forêts, de la biomasse forestière et de la déforestation est disponible à la fin de 2012.</p> <p>B2. Un scénario de référence est établi et validé d'ici la fin de 2012</p> <p>B3. Un système de détermination et de suivi de stocks de carbone est fonctionnel en 2013</p> <p>B4. Au moins 10 agents provinciaux formés en 2013</p>	<p>Hypothèses : Expertise disponible</p> <p>Indicateurs de risque : Expertise limitée au niveau national</p> <p>Stratégies d'atténuation : MoUs signés avec institutions spécialisées (ONFi, UCL, WWF-US)</p>
Composante C : Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème					

<p>C1. Développement et mise en place d'un mécanisme financier et institutionnel nécessaire à la REDD</p> <p>C2. Sensibilisation et renforcement des capacités institutionnelles pour la REDD</p>	<p>C1. Le Fonds carbone REDD provincial est mis en place et validé</p> <p>C2. Les parties prenantes maîtrisent les concepts et outils de la REDD et les appliquent</p>	<p>C1. Province du Nord-Kivu</p> <p>C2. Parties prenantes de la REDD</p>	<p>C1. Existence d'un Fonds carbone provincial validé <u>Source</u> : Texte régissant la création du Fonds et rapport d'activités</p> <p>C2. Nombre des parties prenantes formées en matière de REDD <u>Source</u> : Rapport de réunions, d'ateliers de formation et de sensibilisation + rapports d'activités</p>	<p>C1. Un Fonds carbone provincial est mis en place, validé et opérationnel en fin 2013</p> <p>C2. Un groupe « climat » est mis en place et au moins 600 personnes sont sensibilisées et informées sur la REDD d'ici 2013</p>	<p>Hypothèse : Adhésion des parties prenantes et des bénéficiaires à la REDD</p> <p>Indicateurs de risque : Réticence des bénéficiaires et parties prenantes à l'encontre des enjeux de la REDD</p> <p>Stratégies d'atténuation : Signature des MoUs avec les structures ou ONG spécialisées</p>
Composante D : Gestion du projet					
<p>(i) Equipement et fonctionnement de l'équipe de gestion du projet</p> <p>(ii) Acquisitions de biens, services et travaux nécessaires à l'exécution du projet</p> <p>(iii) Gestion administrative et financière du projet</p> <p>Audit</p>	<p>(i) L'équipe du projet dispose des équipements nécessaires et des moyens requis pour leur fonctionnement</p> <p>(ii) Le plan de passation des marchés/contrats est exécuté conformément aux modes d'acquisition indiqués dans l'accord de don</p> <p>(iii) La gestion administrative et financière du projet sont efficacement assurées</p>	<p>Personnel clé du projet</p> <p>Consultants, partenaires, entreprises et fournisseurs</p> <p>WWF, FFBC</p>	<p>(i) Nature des équipements et des moyens de fonctionnement en place</p> <p>(ii) Marchés/contrats prévus exécutés selon les prévisions</p> <p>(iii) Gestion des fonds assurée selon les normes du FFBC/BAD</p>	<p>(i) L'équipe du projet est équipée et fonctionnelle dès 2011</p> <p>(ii) Les marchés/contrats prévus sont exécutés au plus tard en fin 2012</p> <p>(iii) Un système informatisé de gestion comptable et financière est mis en place et est fonctionnel au cours du premier semestre de 2011</p>	<p>Hypothèses : Mobilisation des ressources financières et humaines selon le calendrier prévu; Respect des procédures de passation des marchés/contrats</p> <p>Indicateurs de risques : Retards dans les passations des marchés.</p> <p>Stratégies d'atténuation : Assistance permanente du Secrétariat du FFBC; Appui rapproché du Bureau régional de la BAD à Kinshasa.</p>

CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET

N°		2011		2012				2013				2014					
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
1	Négociations																
2	Approbation du don																
3	Premier décaissement																
4	Atelier de lancement du projet																
	Gestion forestière et pratique durable																
5	Production des plants																
6	Mise en place et entretien des micro-boisements																
7	Renforcement des capacités des techniciens																
	Sensibilisation des populations sur les foyers améliorés, la gestion des ressources en bois et réduction sur utilisation illégale du charbon																
	Réalisation d'une étude sur la filière bois dans le Nord-Kivu																
	Suivi écologique et socio-économique et données de référence																
8	Etablissement d'une cartographie forestière																
	Etablissement d'un scénario de référence pour le paysage des Virunga																
	Développement et mise en place d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone																
	Formation des agents provinciaux sur l'utilisation du système de suivi de stocks de carbone																
	Avantages du marché de carbone et paiement des services d'écosystème																
9	Développement méthodologique et mise en place de mécanismes financiers et institutionnels nécessaires à la certification REDD																
10	Sensibilisation et renforcement des capacités institutionnelles pour la REDD																
	Gestion du projet																
12	Mise en place et équipement de l'équipe de gestion du projet																
13	Acquisitions de biens, services et travaux nécessaires à l'exécution du projet																
14	Gestion administrative et financière du projet																
15	Mise en place suivi-évaluation																
16	Audits																
17	Revue à mi-parcours																
18	Evaluation terminale																

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BANQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LE PROJET PILOTE REDD GEOGRAPHIQUEMENT INTEGRE « ECOMAKALA

La Direction soumet le présent rapport et recommandation concernant une proposition de don sur les fonds FFBC d'un montant de 2,495 millions d'EUROS au gouvernement de la RDC, pour le financement du Projet pilote REDD géographiquement intégré «ECOMAKALA+ ».

5. I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1 Le caractère prioritaire du projet s'explique par le fait qu'il intervient dans le secteur forestier considéré comme primordial par le gouvernement pour le développement du pays. Le présent projet est en conformité avec le Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCRCP) de la RDC, car il contribuera à la mise en œuvre des actions suivantes, qui figurent parmi les piliers du DSCRCP, à savoir: réduire la pauvreté et promouvoir la dynamique communautaire. Par ailleurs, la RDC est engagée dans un processus qui vise à élaborer à fin 2012 une stratégie nationale REDD et un plan d'action opérationnel. Dans le cadre du processus de préparation de la RDC à la REDD+, il est essentiel d'expérimenter sur le terrain les différentes options d'une stratégie REDD+ afin de tester les multiples conditions de leur mise en œuvre (légales, organisationnelles, financières, humaines, etc.) pour construire une stratégie adaptée aux multiples problématiques et situation rencontrées en RDC. A cette fin, le Gouvernement a sélectionné une série de sites pilotes complémentaires pour couvrir le champ d'expérimentation nécessaire à l'élaboration d'une stratégie nationale complète, ambitieuse et opérationnelle, dont les Virunga au travers du présent projet EcoMakala+.

1.1.2 Le projet permettra, en tant qu'opération pilote, de tester en grandeur réelle les hypothèses de la stratégie REDD+provisoire du gouvernement, qui se décline en 4 volets et 14 programmes dans « L'analyse exploratoire du potentiel REDD+ de la RDC », réalisée par le Ministère de L'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT), avec le concours du Cabinet McKinsey en novembre 2009. En effet, les enseignements qui seront tirés de l'exécution du présent projet, combinés avec ceux des autres projets du même genre, permettront d'élaborer une stratégie nationale REDD tout à la fois réaliste, crédible et opérationnelle, car fondée sur une expérience pratique.

Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 Le projet couvre trois domaines thématiques du FFBC, à savoir : (i) la gestion forestière et pratique durable ; (ii) le suivi écologique et socio-économique et données de référence ; et (iii) les avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème. Il couvre par ailleurs certains axes du Plan de convergence de la COMIFAC et notamment la réduction du taux de déforestation. En effet, le projet contribuera à résoudre la crise énergétique actuelle dans le Nord-Kivu, d'une part, en favorisant le développement d'une foresterie privée et, d'autre part, en aidant les populations locales à mettre en place des plantations qui serviront de solutions alternatives à l'exploitation des forêts naturelles du Parc des Virunga. Le projet contribuera à l'atténuation de la pauvreté des populations de sa zone

d'intervention. Grâce à l'offre supplémentaire de bois qui sera induite par le projet, la population de Goma, en particulier, bénéficiera d'une stabilisation des prix du charbon, qui entraînera une diminution des dépenses. De même, la fabrication et la commercialisation accrue des foyers améliorés permettront d'augmenter les revenus des artisans et commerçants impliqués.

1.2.2 On espère que cette offre supplémentaire de bois contribuera par ailleurs à une stabilisation politique de la région, dans la mesure où les activités illégales d'exploitation forestière diminueront, entraînant ainsi une réduction des ressources financières des groupes armés qui étaient jusqu'à présent les principaux bénéficiaires de cette exploitation forestière illégale.

Coordination de l'aide

1.3.1 Le Forum sur l'efficacité de l'aide tenu à Kinshasa en juin 2009 a donné lieu à « l'Agenda de Kinshasa » qui fait un état des lieux de l'aide, identifie les contraintes et fait des recommandations pertinentes pour améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide. Il comprend des principes directeurs et des mesures concrètes permettant aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et au gouvernement d'œuvrer efficacement et d'une manière coordonnée pour le développement du pays. L'aide extérieure est coordonnée par le Ministère du Plan à travers les « Groupes Thématiques ». La Banque est le chef de file du groupe thématique sur les statistiques.

1.3.2 La coordination de l'aide se fait à travers les réunions régulières du Groupe thématique « Environnement, Eau, Assainissement et Forêts » qui donne la possibilité d'effectuer une revue conjointe Gouvernement/PTF et permanente des actions. En matière d'appui extérieur, le secteur de l'environnement a reçu en 2007 et 2008 un financement cumulatif de 48,2 millions de dollars dont plus de la moitié a été fournie par l'Union Européenne (UE) et les Etats-Unis d'Amérique (USA) à travers des ONG internationales. Pour l'ensemble du secteur de l'environnement, y compris le sous-secteur des forêts, le gouvernement a négocié avec les PTF des ressources financières totalisant un montant de 230 millions de dollars pour la période 2009-2014.

1.3.3 Le portefeuille de la Banque en RDC comprend une douzaine d'opérations pour un financement total avoisinant 230 millions de dollars dont 96 millions dans le secteur du développement rural; mais à ce jour, la Banque n'a financé qu'une seule opération multinationale dans le secteur de l'environnement, le PACEBCo dont une bonne partie des interventions concerne le Congo. Ce projet est présentement en cours d'exécution

6. II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Objectifs du projet

2.1.1 L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté. Ses objectifs spécifiques sont : (i) Augmenter la couverture forestière et améliorer les conditions de vie des populations riveraines des forêts ; (ii) Contribuer au développement de la stratégie nationale REDD pour établir les conditions de base nécessaires à l'éligibilité de la RDC aux avantages des marchés du carbone et au paiement des services d'écosystème

2.2 Composantes du projet

2.2.1 Les activités du projet sont regroupées en 4 composantes qui sont brièvement décrites dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2.1: Composantes du projet

N°	Nom de la composante	Coût estimatif (€)	Description des composantes
1	Gestion forestière et pratique durable	1.268.310	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production des plants ▪ Mise en place et entretien des micro-boisements ▪ Renforcement des capacités des techniciens et agents forestiers provinciaux en gestion forestière ▪ Sensibilisation de la population sur les avantages des foyers améliorés ▪ Appui à la vente des foyers améliorés à Goma ▪ Réalisation d'une étude de la filière-bois dans la Province Nord-Kivu ▪ Sensibilisation des parties prenantes à la gestion durable de la ressource en bois ▪ Réduction de l'exploitation illégale de charbon de bois dans le PNVi ▪ Etablissement et formalisation des droits fonciers ruraux
2	Suivi écologique et socio-économiques et données de références	441.110	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablissement d'une cartographie forestière ▪ Etablissement d'un scénario de référence pour le paysage Virunga ▪ Développement et mise en place d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone ▪ Formation des agents provinciaux sur l'utilisation du système de suivi de stocks de carbone
3	Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème	111.030	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement et mise en place d'un mécanisme financier et institutionnel nécessaire à la REDD ▪ Sensibilisation et renforcement des capacités institutionnelles pour la REDD
4	Gestion du projet	393.100	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place et équipement du personnel ▪ Acquisition des biens et services ▪ Mise en place suivi-évaluation ▪ Audit ▪ Evaluation à mi-parcours ▪ Evaluation terminale/achèvement

2.3 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

Tableau 2.2: comparaison des solutions étudiées aux solutions retenues

Solution retenue	Solution étudiée	Causes du rejet
Actions communautaires selon approche participative en vue de leur durabilité	Gestion administrative, actions individuelles	Notion de bien public mal comprise. Gestion impersonnelle et diluée du bien public
Sous-traitance des tâches à des organismes spécialisés ONFi et UCL	Réalisation par institutions de l'état	Absence d'institutions de l'état spécialisées
Tâches sous-traitées à ONFi	Exécution par l'administration	Tâches très spécialisées pour lesquelles il n'existe pas d'expertises nationales. Durabilité hypothétique
Gestion du projet par WWF Belgique, une ONG internationale spécialisée	Gestion par une entité administrative	Faibles capacités de l'administration d'un pays post-conflit. Durabilité non garantie

2.4 Type de projet

2.4.1 La présente opération est un projet pilote. Le caractère « pilote » du projet découle de sa taille relativement réduite et de sa courte durée, mais aussi et surtout du fait qu'il vise à tester en grandeur nature les hypothèses, conçues sous forme d'activités, qui peuvent contribuer à concevoir une approche REDD au niveau national. A cette fin, le gouvernement a en effet choisi un certain nombre de sites pilotes, dont celui du présent projet, pour y conduire des activités dont les résultats pourraient servir d'ossature à une stratégie REDD. Le financement du projet sera assuré par un don du Fonds Forestier du Bassin du Congo (FFBC). Ce mode de financement est conforme à la politique actuelle du Groupe de la Banque pour la RDC et à celle du FFBC qui limite tous ses financements à des dons. Le don du FFBC servira au financement des biens, services et travaux nécessaires à la réalisation du projet.

2.5 Coût du projet

2.5.1 Le coût total du projet est estimé à 2.494.891 euros hors taxes et hors frais de douane, soit 1.741.221 euros en monnaie locale et 753.670 euros en devises. L'agence d'exécution, le World Wide Fund – Belgique (WWF- Belgique), est exonérée des taxes et frais de douane selon le protocole d'accord qu'il a signé le 30 septembre 2010 avec le Ministère de l'Environnement de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT). Il a été appliqué un taux d'imprévus physiques de 2%. Une provision pour hausse des prix de 7% composée, qui est estimée sur la base du taux d'inflation du mois d'août 2010, a été appliquée sur l'ensemble des composantes. Les coûts du projet sont résumés dans les tableaux 2.3 et 2.4 ci-après, alors que les coûts détaillés figurent en annexe :

Tableau 2.3 : Coût estimatif par composante (en euros)

COMPOSANTES	M.L	Devises	Total	% Devises
Gestion forestière et pratiques durables	910.800	357.510	1.268.310	28
Suivi écologique et socio-économiques et données de références	223.960	217.150	441.110	49
Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème	111.030	0	111.030	0
Gestion du projet	286.100	107.000	393.100	27
Coût de base	1.531.890	681.660	2.213.550	31
Imprévus physiques	5.000	0	5.000	0
Provision pour hausse des prix	204.331	72.010	276.341	26
Coût estimatif total	1.741.221	753.670	2.494.891	30

Tableau 2.4 : Coût du projet par catégorie de dépenses (en euros)

CATEGORIES	M.Locale.	Devises	Total	% Devises
Travaux	304.000	0	304.000	0
Biens	14.480	290.180	304.660	95
Services	86.170	260.480	346.650	75
Personnel	394.500	84.000	478.500	18
Coûts opérationnels	654.740	47.000	701.740	7
Frais divers de gestion	78.000	0	78.000	0
Coût de base	1.531.890	681.660	2.213.550	31
Imprévus physiques	5.000	0	5.000	0
Provision pour hausse des prix	204.331	72.010	276.341	26
Total	1.741.221	753.670	2.494.891	30

2.5.2 Les dépenses de « Services », « Personnel », et « Coûts opérationnels » représentent environ 70% du montant du don. Ces dépenses prennent en compte la rémunération des consultants pour une thématique nouvelle et spécialisée (REDD), les dépenses de formation et de renforcement des capacités des populations dans ce domaine, les frais du personnel chargé de la gestion du projet, ainsi que les dépenses de fonctionnement pour la mise en œuvre des trois (3) composantes techniques du projet.

2.5.3 Le financement du projet sera entièrement assuré par le FFBC à hauteur de 2.494.891 euros. En effet, la RDC étant éligible au financement à 100% des projets dans le cadre du *Country Financing Parameters (CFP)*, le Conseil de Direction (CD) du FFBC a approuvé au cours de sa session des 15 et 16 novembre 2010 le budget du projet tel qu'il lui avait été

soumis, à l'exclusion de toute contribution du donataire, pour éviter des problèmes pendant la préparation et la mise en œuvre du projet. La décision du CD constitue donc une dérogation à la disposition 5.2 du manuel des procédures opérationnelles du FFBC, qui stipule un partage des coûts entre le FFBC et le donataire. Toutefois, il est intéressant de noter que le projet « EcoMakala+ » viendra en complément des financements des projets suivants :

- Union Européenne & WWF-Belgique (« EcoMakala 1 ») : 2.403.616 €
- DGIS & IFDC (« EcoMakala 2 ») : 670.000 €
- SIDA (« Foyers améliorés ») : 250.000 \$

Tableau 2.5: Sources de financement (en euros)

Sources de financement	M.L	Devises	Total	% Total
FFBC	1.741.221	753.670	2.494.891	100
Coût total estimatif	1.741.221	753.670	2.494.891	100

2.5.4 Le calendrier des dépenses par composante se présente comme indiqué dans le tableau 2.6 ci-dessous.

Tableau 2.6 : Calendrier des dépenses par composante (en euros)

COMPOSANTES	2011	2012	2013	Total	% Coût de base
Gestion forestière et pratiques durables	609.960	487.850	170.500	1.268.310	57%
Suivi écologique et socio-économiques et données de références	161.174	208.224	71.712	441.110	20%
Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème	38.060	45.360	27.610	111.030	5%
Gestion du projet	161.650	155.150	76.300	393.100	18%
Coût de base	970.844	896.584	346.122	2.213.550	100%
Imprévus physiques	2.000	3.000	0	5.000	
Provision pour hausse des prix	68.099	130.350	77.892	276.341	
Coût estimatif total	1.040.943	1.029.934	424.014	2.494.891	

2.6 Zone et bénéficiaires du projet

2.6.1 Le projet interviendra dans la province du Nord-Kivu située dans la zone du bassin du Congo. Elle est riche en forêts naturelles protégées (Parc national des Virunga—(PNVi) et en forêts non protégées. Le PNVi est très fortement menacé par la coupe illicite des arbres par la population riveraine très pauvre. Le projet interviendra plus précisément dans trois zones: Rutshuru, Nyiragongo et Masisi (voir la carte de localisation en annexe 1)

2.6.2 Les bénéficiaires directs du projet comprennent : (i) 4000 ménages, soit au moins 20.000 personnes, qui bénéficieront de subventions sous forme de foyers améliorés et de plants forestiers et/ou fruitiers ; (ii) au moins 600 paysans-planteurs qui bénéficieront d'une aide à l'établissement de micro-boisements privés et de formations sur les techniques de plantation; et (iii) au moins une dizaine d'agents provinciaux qui bénéficieront d'un renforcement de leurs capacités à travers diverses séances de formation. Les bénéficiaires directs incluent également toutes les personnes qui seront employées temporairement pendant l'exécution des différentes tâches prévues, comme la production et de la plantation des plants. Les retombées du projet bénéficieront indirectement aux quelques 858.000 personnes qui habitent les trois zones d'intervention du projet.

2.7 Approche participative pour l'identification, la conception et l'exécution du projet

2.7.1 La conception du projet est basée sur une approche participative inclusive qui a associé les bénéficiaires potentiels et les parties prenantes. Ainsi deux réunions ont été organisées par WWF en septembre et octobre 2009, auxquelles ont pris part les autorités politico-administratives et coutumières ainsi que les représentants de la société civile de la province du Sud Kivu. Les experts de FFBC ont participé à des rencontres avec les bénéficiaires et parties prenantes en avril et septembre 2010. Les principaux sujets de discussion ont porté sur les questions suivantes : la crise énergétique dans le Kivu, due entre autres à l'augmentation de la demande en bois; le manque d'implication de la Province dans la gestion des ressources en bois, en particulier, et des ressources naturelles, en général ; et le manque de moyens et donc d'alternatives à l'exploitation forestière illégale. Ces préoccupations sont prises en compte dans le présent projet, car il permettra d'augmenter l'offre de bois grâce à la mise en place de plantations agro-forestières privées et de réduire, voire éliminer, l'exploitation forestière illégale.

2.7.2 Pendant la phase d'exécution du projet, les populations locales seront impliquées dans les travaux de plantation des plants forestiers et agro-forestiers. Certains bénéficiaires participeront aux formations prévues dans le cadre du projet, afin de jouer ultérieurement le rôle de personnes ressource dont la responsabilité essentielle sera d'amener les bénéficiaires, en collaboration avec WWF, à s'approprier définitivement le projet.

2.8 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet

2.8.1 Le rapport de revue 2009 indique que la performance du portefeuille de la RDC est modérément satisfaisante. En effet, la performance est globalement satisfaisante pour le respect des conditions préalables et des engagements; par contre, elle est jugée peu satisfaisante en matière d'acquisitions des biens et services, de gestion financière et de réalisation des activités. Le portefeuille dont le taux de décaissement des projets actifs du secteur public est de 47,81% à fin Juillet 2010, est confronté à des problèmes tels que les insuffisances dans la préparation et la conception des premiers projets approuvés au sortir de la période des conflits, le manque de connaissance des règles de la Banque, la faiblesse dans le suivi de l'exécution des projets, et les difficultés de déblocage des fonds de contrepartie du gouvernement dans le financement des projets.

2.8.2 De l'expérience des différentes interventions de la Banque et de celle d'autres bailleurs de fonds, il se dégage les leçons suivantes: (i) la nécessité d'avoir une Cellule d'Exécution du projet compétente pour une bonne mise en œuvre ; (ii) la définition des conditions de premier décaissement devra tenir compte du statut d'Etat fragile qui caractérise la RD Congo ; et (iii) la nécessité de procéder à un renforcement des capacités pour la préparation et la mise en œuvre des projets.

2.8.3 Ces enseignements ont été pris en compte dans le cadre du présent projet, notamment au niveau de l'exécution du projet qui sera confiée à World Wide Fund for Nature, section de Belgique. Le WWF est une ONG internationale dont la compétence et l'expérience dans le domaine forestier et de la protection de la nature ne sont plus à démontrer.

2.9 Principaux indicateurs de performance

2.9.1 Les indicateurs de performance figurent dans le cadre logique du projet ; les principaux sont: taux de diminution de la déforestation et d'augmentation de la couverture forestière, taux d'augmentation des revenus des populations dans la zone du projet, nombre de pépinières installées, nombre de plants forestiers distribués et plantés, nombre de planteurs bénéficiaires, volume de CO2 séquestré, quantité de biomasse produite, etc.

2.9.2 L'impact du projet sera évalué par comparaison des indicateurs de référence mesurés dans la situation « sans projet » avec les indicateurs mesurés dans la situation « avec projet ». La situation « sans projet » sera définie à l'entame du projet par l'établissement d'une cartographie et d'un scénario de référence pour la zone des Virunga.

7. III FAISABILITE DU PROJET

3.1 Performances économiques et financières

3.1.1. Faisabilité technique La réalisation technique du projet ne devrait pas rencontrer de difficultés. En effet, les activités prévues sont basées sur des technologies simples et facilement reproductibles. Il en est ainsi notamment de la mise en place des micro-boisements agro-forestiers, qui sera réalisée par les paysans eux-mêmes sous l'encadrement technique du projet, des campagnes de sensibilisation et de l'organisation des ateliers de formation, etc.

3.1.2 Rentabilité économique et financière Le projet générera essentiellement des bénéfices intangibles qui sont connus mais dont la mesure et l'évaluation sont difficiles. En effet l'attribution d'une valeur à la quantité de carbone séquestrée, qui est un produit essentiel du projet, pose le problème de l'existence et du fonctionnement du « marché du carbone ». Ce marché existe, mais la fixation des prix est basée sur des négociations directes entre partenaires (« pays pollueurs » et « pays non-pollueurs ou peu pollueurs ») qui ne permettent pas de faire des projections de prix. De même, il est impossible d'estimer avec un degré de confiance suffisamment raisonnable la valeur de la forêt dont le projet permettra d'éviter la dégradation ou la destruction.

3.1.3 Pour toutes ces raisons, les extrants du projet ne seront que cités et ne donneront pas lieu à un calcul de rentabilité classique. Les bénéfices du projet incluent d'une manière non exhaustive ceux indiqués ci-après :

- L'augmentation de la quantité de CO2 séquestrée et par conséquent la réduction de la quantité des gaz à effet de serre émise ;
- La mise en place d'une stratégie REDD ;
- Une réduction de la demande de charbon de bois grâce à la distribution de fourneaux/foyers améliorés ;
- Une augmentation des revenus grâce aux emplois créés et à la vente des produits agro-forestiers ;
- Une réduction, voire l'élimination des coupes illégales de bois due à la création d'activités alternatives telles que l'agroforesterie ;
- Augmentation de la biomasse et conservation de la biodiversité ;
- Etc.

3.2 Impact environnemental et social

Environnement

3.2.1 Le projet est classé dans la catégorie environnementale 3 selon les critères de la Banque. Cette catégorisation se justifie par le fait que le projet n'a pas d'impact environnemental négatif mais contribuera par contre à une amélioration de l'environnement local. En effet, la mise en place des micro-boisements privés entrainera une diminution de la pression sur les forêts naturelles protégées et non protégées. Celles-ci pourront ainsi contribuer à la conservation de la biodiversité. Par ailleurs, l'exécution du projet n'entraînera aucune nouvelle défriche d'envergure, car les micro-boisements seront individualisés et installés au sein ou autour des concessions de leurs propriétaires, selon des techniques de plantation manuelles. Le projet ne prévoit pas non plus l'utilisation d'intrants agro-chimiques susceptibles d'avoir des effets nocifs.

Changement climatique

3.2.2 Par la création de nouveaux boisements, la protection des forêts naturelles du PNVi et la promotion des foyers améliorés, le projet permettra d'augmenter le taux de couverture forestière et de réduire le rythme de déforestation. Les arbres protégés, les nouveaux boisements créés et l'augmentation de la performance et de l'utilisation des foyers améliorés contribueront à terme à la constitution de stocks importants de carbone et, par conséquent, à la réduction du réchauffement climatique. La valeur ajoutée du projet en matière de changement climatique réside dans le fait qu'il servira de « filet de sécurité » contre le changement climatique, car les revenus supplémentaires qu'il permettra de générer pourront servir aux populations à surmonter les dépenses imprévues qui résulteraient des conséquences d'un éventuel changement climatique, telles que les inondations, la sécheresse, la disette, etc.

Genre

3.2.3 Le projet créera des emplois nouveaux et gratifiants pour les hommes comme pour les femmes qui constituent plus de 50% de la population. La vulgarisation des foyers améliorés bénéficiera exclusivement aux femmes, car ce sont elles qui sont chargées des travaux ménagers et plus particulièrement de la cuisine. Cette action se traduira aussi par une réduction du temps que les femmes mettaient à chercher du bois dans la forêt naturelle, car les foyers améliorés permettront de faire des économies de charbon et de bois. Avec le temps libre ainsi gagné, les femmes pourront s'adonner à des tâches plus rentables et valorisantes telles que le petit commerce.

Social

3.2.4 La création des micro-boisements privés et la promotion des foyers améliorés contribueront efficacement à la conservation de l'écosystème forestier et à la fourniture du bois-énergie. Les effets induits seront une augmentation du niveau potentiel de revenus des ménages bénéficiaires et une réduction du temps mis et des risques encourus par les populations, particulièrement les femmes et les enfants, à la recherche du bois de chauffe dans les forêts naturelles.

3.2.5 La mise en œuvre du projet permettra la création d'emplois, notamment à travers les travaux de production (installation, entretien, exploitation des pépinières) et de plantation des plants.

Déplacement involontaire de population

3.2.6 Le projet n'entraînera aucun déplacement involontaire de population. En effet, toutes les activités du projet seront conduites par les populations elles-mêmes au niveau de leurs terroirs. Ainsi, les micro-boisements agro-forestiers (1000 ha) qui seront créés seront mis en place autour des concessions, dans les villages et/ou à proximité de la forêt naturelle. Ils ne nécessiteront donc pas des défriches massives susceptibles d'entraîner un déplacement des populations ou des entraves à leurs mouvements habituels.

8. IV EXECUTION

4.1 Dispositions en matière d'exécution

4.1.1 Dispositions institutionnelles : Le protocole d'accord de don sera signé entre le gouvernement de la RDC et la Banque mais les ressources du don seront rétrocédées à l'agence d'exécution du projet, à savoir WWF-Belgique, grâce à un accord de rétrocession qui sera signé entre le gouvernement et WWF-B, c'est-à-dire la section belge de WWF (Fonds Mondial pour la Nature). Le MECNT a signé le 30 septembre 2010 un protocole d'accord avec WWF-B, par lequel il lui confère la responsabilité de la mise en œuvre du projet qui durera deux ans et demi. WWF-B sous-traitera certains aspects très pointus du projet à des organismes spécialisés: (i) l'Office National des Forêts-international (ONFi) pour l'élaboration du scénario de référence, la mise en place du système de Monitoring-Rapportage-Evaluation (MRV) et le calcul du stock de carbone ; (ii) l'Université Catholique de Louvain (UCL) pour la cartographie et l'estimation quantitative de la couverture forestière et de la déforestation ; (iii) UN-Habitat pour les questions foncières ; (iv) l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN) pour le suivi et l'application de la réglementation locale dans le Parc National des Virunga ; et (v) WWF-US pour la gestion informatisée des données.

4.1.2 WWF-B intervient déjà en tant qu'acteur central de la REDD dans la Province du Nord-Kivu. Depuis 2007, WWF-B est une ONG de développement reconnue par l'Etat belge ; elle est dotée de la personnalité juridique et jouit de l'autonomie administrative et financière. WWF est actif dans le Bassin du Congo depuis plus de 40 ans ; son objectif principal est d'y assurer la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles, notamment des forêts, en harmonie avec les besoins des communautés locales. Actuellement WWF appuie une quinzaine de projets en RDC, pour un budget annuel total

d'environ 7.500.000 US\$. L'équipe est composée d'une centaine d'employés. Ces projets sont financés principalement par l'Union Européenne, la Coopération Américaine (USAID) avec son Programme intitulé *Central Africa Regional Program for the Environment* (CARPE), les Coopérations belge, néerlandaise, norvégienne et suédoise, ainsi que par le réseau WWF (WWF-International, WWF-USA, WWF-Pays-Bas, etc.). WWF-Belgique intervient en tant qu'agence d'exécution ou partenaire dans l'exécution des opérations suivantes : (i) projet EcoMakala+ en partenariat direct avec la Coordination Nationale REDD, qui inclut le programme de reboisement EcoMakala et le projet foyers améliorés ; (ii) projet FFBC « Mont Hoyo » ; (iii) projet Landscape CARPE Virunga ; (iv) partenaire de l'ICCN dans le projet briquettes et lutte contre la déforestation dans le PNVi ; (v) partenaire du programme UN-Habitat.

4.1.3 Le WWF-B a déjà établi des partenariats avec diverses institutions spécialisées pour réaliser les tâches spécifiques que l'exécution du projet requiert. Ainsi WWF a signé des protocoles de coopération avec : (i) **ONFi** pour la mise en place d'un système MRV et l'estimation du volume de CO2 stocké. L'Office National des Forêts est un établissement public français à caractère industriel et commercial qui a 10.000 employés et gère 4.5 millions d'hectares de forêt publique en France métropolitaine et près de 8 millions d'hectares de forêts tropicales dans les territoires français d'outre-mer. ONFi mène des projets dans plus de 50 pays, principalement en Amérique Latine, en Afrique et en Asie pour le compte de la coopération internationale ou du secteur privé; (ii) **l'UCL** pour la cartographie, (iii) **l'ICCN** pour l'application et le suivi de la réglementation forestière locale ; (iii) **UN-Habitat** une agence des Nations Unies spécialisée dans les questions foncières, pour s'occuper de la problématique de l'utilisation des terres; et (iv) **WWF-US** pour le développement, la mise en place, les essais et la formation sur le logiciel de prise et de gestion des données, dont il détient le monopole.

4.1.4 Les capacités de WWF-Belgique à gérer le projet reposent donc non seulement sur la qualification et l'expertise de son personnel, mais aussi sur son expérience acquise dans la gestion de projets similaires en RDC et dans divers autres pays. WWF-B fournira un chef de programme chargé de la coordination des divers projets Eco-Makala et un chargé du suivi du projet. Cette équipe sera étoffée par du personnel que WWF-B recrutera localement, à savoir : un chef de projet, un assistant financier et un assistant logisticien. La coordination du projet sera assurée par WWF-B. Si nécessaire, le projet fera appel à des consultants pour résoudre ponctuellement les problèmes qui pourraient survenir au cours de l'exécution du projet. Le pilotage du projet sera assuré par le Comité national REDD déjà en place. Ce comité aura pour tâches de fixer les orientations stratégiques, d'approuver les programmes d'activités et les budgets annuels, de même que les rapports d'activités annuels et les rapports annuels d'audit des comptes du projet. Au niveau gouvernemental, le suivi de l'exécution technique du projet sera assuré par la Coordination nationale REDD qui veillera aussi à l'application des recommandations des diverses missions et à assurer les synergies avec les projets et programmes des autres bailleurs de fonds, conformément à l'Agenda de Kinshasa. L'annexe 4 contient une note qui précise les rôles et responsabilités de la Coordination nationale REDD.

4.1.5 *Dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services* : elles sont résumées dans le tableau 4.1 ci-dessous et détaillées dans l'annexe 3. Toute acquisition de biens, travaux et services financés au titre du fonds FFBC se fera conformément aux règles et procédure de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux (Edition de Mai 2008) ou selon le cas, aux règles de procédure de la Banque pour l'utilisation des consultants (Edition de Mai

2008), telles que modifiées par les procédures opérationnelles du FFBC, à l'aide des dossiers d'appel d'offres types de la Banque. WWF-B a préparé et soumis à la Banque un plan de passation des marchés sur une période de 12 mois. Ce plan de passation de marchés a été approuvé avant les négociations du don.

Tableau 4.1 : Dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services

CATEGORIES	FFBC (euro)				TOTAL
	AON	CF	LR	AUTRES	
TRAVAUX				304 000	304 000
Travaux d'installation des pépinières				30 000	30 000
Travaux de plantation et d'entretien des plants				250 000	250 000
Topographie et établissement des cartes, Levé et bornage des parcelles				24 000	24 000
BIENS	227 500	77 160			304 660
Véhicules	64 000				64 000
Camions	132 000				132 000
Motos	31 500				31 500
Equipements informatiques		22 000			22 000
Matériel de production de plants		10 000			10 000
Matériel pour la mise en place et l'entretien des micro-boisements		25 210			25 210
Equipements devant servir aux activités MRV		19 950			19 950
SERVICES			76 050	270 600	346 650
Consultants court terme			76 050		76 050
Protocoles d'accord avec les différents partenaires				270 600	270 600
PERSONNEL				478 500	478 500
COUTS OPERATIONNELS				701 740	701 740
FRAIS DIVERS DE GESTION				78 000	78 000
COUT DE BASE	227 500	77 160	76 050	1 832 840	2 213 550
Non alloués					281 341
TOTAL					2 494 891

« Autres » fait référence aux marchés de gré à gré ou travaux qui seront exécutés par les Comités Locaux de développement.

4.1.6 Dispositions relatives aux décaissements : Les ressources du don FFBC seront décaissées conformément aux règles de procédures de la BAD et aux Procédures Opérationnelles du FFBC. Les deux méthodes de décaissement suivantes seront utilisées: (i) la méthode de paiement direct pour les contrats de montants significatifs (supérieur à 20.000 €), relatifs aux travaux, biens et services; (ii) la méthode du compte spécial ou Fonds de roulement (FDR) pour les contrats de travaux, biens et services de faible montant (inférieur à 20.000 €), les indemnités du personnel impliqué dans le projet, les coûts opérationnels ainsi que les frais divers de gestion.

4.1.7 Le gouvernement de la RDC signera avec WWF-B un accord de rétrocession des ressources du don, dont la mise en œuvre se fera selon le mécanisme suivant : (i) le Gouvernement ouvrira un compte dans une Banque Commerciale jugée acceptable par la Banque au nom du projet (Compte Spécial ou Compte de Transit) ; (ii) WWF-B ouvrira un compte au nom du projet, ou Compte des Opérations, dans la même banque commerciale; (iii) WWF-B établira, conformément aux conditions indiquées dans l'accord de rétrocession, les demandes de décaissements qu'elle soumettra à l'organisme chargé de la gestion fiduciaire du projet, en l'occurrence l'Unité de Coordination du Projet Forêt et Conservation de la Nature (UCPFCN) ; (iv) l'UCPFCN transmettra les demandes de décaissements à la Banque après les avoir vérifiées et validées, conformément aux conditions indiquées dans l'accord de rétrocession ; et (v) la Banque virera les fonds dans le Compte de Transit.

4.1.8 Les décaissements se feront selon les dispositions du Manuel de décaissements de la Banque, et sous forme d'avance conformément à un programme de travail et budget annuels préalablement approuvés par le Secrétariat du FFBC. Chaque demande de décaissement ou d'une avance sera soumise au Secrétariat du FFBC pour approbation et couvrira une période maximale de six mois d'activités. Le réapprovisionnement du compte spécial sera fait sur la base des demandes de l'agence d'exécution, accompagnées des justificatifs d'au moins 50% de l'avance précédemment reçue et 100% des avances antérieures. Le premier décaissement sera effectué après la mise en vigueur du don et la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement évoquées dans le protocole d'accord de don. Les modalités pratiques seront détaillées dans la lettre de décaissement qui sera en annexe du protocole d'accord.

4.1.9 Rapports financiers et d'audit : Pour assurer efficacement la comptabilité et le suivi budgétaire du projet, un logiciel comptable est en place. Les états financiers du projet et le compte spécial feront l'objet d'un audit annuel sous la responsabilité du Secrétariat du FFBC. A ce titre, sur la base des Termes de Référence conformes au modèle type de la Banque, le Secrétariat du FFBC recrutera et retiendra un auditeur externe indépendant (par pays ou groupe de pays dans lesquels le FFBC finance des projets). Cet auditeur sera chargé de procéder à une évaluation à posteriori et à un examen des pièces justificatives ainsi qu'à l'audit du/des projets financés par le FFBC

4.2 Suivi-évaluation du projet

4.2.1 Le MECNT sera chargé du suivi-évaluation externe du projet à travers des missions semestrielles. Dans un premier temps, le suivi-évaluation sera assuré par la Coordination Nationale REDD, rattachée à la Direction du Développement Durable du MECNT. Les cadres des services compétents du MECNT, qui seront chargés à terme du suivi évaluation des projets, recevront une formation adéquate ; d'autres formations seront dispensées aux futurs responsables des procédures de passation de marché

4.2.2 Le WWF préparera des rapports d'activités trimestriels et annuels qui préciseront l'état d'exécution physique du projet, les acquisitions réalisées, le niveau d'exécution des dépenses, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet et les mesures correctives prises ou envisagées pour améliorer la gestion du projet. De même, le WWF préparera chaque année un plan de travail et un budget annuels qu'il soumettra à la Coordination Nationale REDD, aux services de suivi évaluation du MECNT et au Secrétariat du FFBC pour examen et approbation.

4.2.3 Le projet sera en outre supervisé de manière périodique par le Secrétariat du FFBC en collaboration avec la Banque, et notamment avec l'assistance de son Bureau en RDC, pour vérifier les réalisations du projet sur le terrain, donner des orientations et formuler des recommandations en vue d'une meilleure efficacité dans la gestion du projet. Le Chargé des opérations du FFBC basé à Kinshasa fera un suivi plus rapproché du projet.

4.2.4 A la fin du projet, le WWF-B rédigera le rapport d'achèvement du projet qu'il soumettra au MECNT et au Secrétariat du FFBC. Ce dernier effectuera une mission d'évaluation terminale pour valider les réalisations et performances effectives du projet et répertorier les enseignements tirés afin d'établir une liste des meilleures pratiques pour les opérations futures.

4.3 Gouvernance

4.3.1 Depuis plusieurs années, la RDC fait partie des pays les plus mal classés dans le rapport "Doing Business" de la Banque mondiale. Cette situation freine les investissements et le financement des projets privés dans le pays, ce qui retarde la croissance et ne reflète pas le niveau de développement que les immenses potentialités du pays devraient lui permettre d'atteindre. Pour contribuer à créer un environnement favorable aux affaires, le gouvernement a promulgué la loi autorisant la ratification du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Des progrès ont été aussi réalisés dans le sens d'une plus grande transparence dans la gestion des finances publiques, puisqu'une revue des dépenses publiques a été effectuée et qu'un plan stratégique de réformes des finances publiques doit être adopté d'ici à la fin de l'année 2010.

4.3.2 La RDC a par ailleurs bénéficié d'un allègement de la dette de 12,3 Milliards USD, soit 11,1 milliards sous l'Initiative PPTE et 1,2 milliard sous l'Initiative multilatérale. Cette décision couronne les efforts du pays en faveur de l'amélioration de ses politiques macro-économiques et lui ouvre de plus grandes capacités d'investissement dans le domaine prioritaire des infrastructures de base. Le processus de décentralisation actuellement en cours a permis de mettre en place des gouvernements provinciaux. Ceux-ci contribuent à améliorer la gouvernance locale car ils jouent un rôle central dans la planification régionale. En outre, l'application effective du nouveau Code des marchés publics permettra d'introduire plus de transparence et d'équité dans les procédures de passation des marchés.

4.3.3 Pour ce qui est du présent projet, ce sont les règles de la Banque qui s'appliquent en matière de passation des marchés, et l'implication active des experts de la Banque, tant au niveau du Bureau national de Kinshasa qu'au niveau du siège dans le contrôle des dossiers et des attributions, permettra de réduire considérablement d'éventuels dérapages.

4.4 Durabilité

4.4.1 La durabilité du projet procède d'abord de sa conformité avec les politiques et stratégies nationales élaborées par le Gouvernement de la RDC et afférentes à la REDD. Les autres éléments qui fondent la durabilité du projet incluent : (i) l'approche intégrée participative qui facilitera l'appropriation définitive du projet par ses clients, dans la mesure où ce sont eux-mêmes qui exécuteront les activités du projet sur le terrain ; (ii) son mode de financement et la manière dont il sera géré. En effet, il s'agit d'un projet qui sera exécuté par WWF-B, une ONG internationale, dont l'existence et le fonctionnement dépendent d'une multitude de sources de financement lui garantissant sa viabilité financière. Ainsi à la fin du

financement du FFCB, WWF-B continuera d'exister et donc de pouvoir conseiller techniquement les bénéficiaires du projet. L'appropriation du projet par les bénéficiaires, grâce à la démarche participative qui est à la base de sa conception et de son exécution, constitue une autre manière d'assurer la durabilité du projet.

4.4.2 Par ailleurs, le système de fonds de roulement mis en place avec un financement de l'UE et les crédits carbone du Mécanisme de Développement Propre (MDP) permettra de financer, et partant, d'assurer la continuité des activités de reboisement, qui sont à la base même du présent projet. Les crédits-carbone disponibles permettront d'assurer la pérennisation du financement du projet. Grâce au projet, les capacités opérationnelles du Gouvernement Provincial se trouveront renforcées, ce qui lui permettra de s'impliquer plus activement auprès des populations concernées en matière de sensibilisation, d'appui administratif, etc. qui sont autant d'atouts en faveur d'une pérennisation du projet.

4.4.3 La réduction de l'accès illégal de la population à la ressource "gratuite" des forêts du Parc, grâce aux activités génératrices de revenus créées par le projet, installera une dynamique de gestion responsable des ressources naturelles, qui contribuera à assurer la durabilité des impacts du projet. De même, le renforcement des capacités du personnel et des bénéficiaires du projet, combiné avec l'application des connaissances acquises pendant sa période d'exécution, permettra d'assurer la continuité des actions et la durabilité des effets du projet au-delà de sa phase de financement.

4.5 Gestion des risques

4.5.1 La matrice du projet indique les principaux risques et les mesures d'atténuation préconisées. L'on peut toutefois ajouter que la conception et la mise en place d'une stratégie REDD requièrent un savoir-faire avéré dans de nombreux domaines (détermination et suivi du stock de carbone, élaboration d'un scénario de référence, télédétection et cartographie, gestion foncière, etc.) que WWF-B ne possède pas forcément. Pour pallier ce risque, WWF-B a signé des conventions avec les institutions spécialisées que sont ONFi, UCL, WWF-US, UN-Habitat.

4.5.2 Les attentes des populations et des autorités administratives concernant la mise en place d'un mécanisme REDD pourraient ne pas forcément correspondre aux résultats effectivement obtenus sur le terrain, ce qui pourrait entraîner des déceptions et une défiance vis-à-vis du projet. L'organisation d'un atelier de lancement du projet regroupant tous les bénéficiaires et parties prenantes et la mise en place de campagnes de sensibilisation en collaboration avec les autorités administratives et coutumières permettront d'atténuer ce risque.

4.5.3 La complexité du projet et la nouveauté des questions qu'il traite pourraient apparaître comme un risque important ; mais la compétence des organismes impliqués dans la réalisation du projet, et notamment de WWF-B, jointe au fait que le projet sera exécuté par une agence autonome, indépendante de l'administration, introduit une grande souplesse de gestion qui devrait permettre de surmonter ces obstacles.

4.6 Développement des connaissances

4.6.1 Par essence, le projet couvre un sujet relativement récent qui est celui du réchauffement climatique et de la REDD, ainsi que les nombreuses questions y afférentes telles que le déboisement, l'augmentation des quantités de gaz à effet de serre et la problématique de la gestion du CO₂. Ce sont là autant de sujets qui donneront l'occasion aux experts de la Banque de se familiariser avec ces notions et de consolider leurs connaissances

sur ces thématiques nouvelles, car jusqu'à présent, le portefeuille de la Banque ne compte que peu d'opérations dans le secteur de la REDD.

4.6.2 L'inclusion de projets REDD du bassin du Congo dans le portefeuille de la Banque permettra à son personnel technique de renforcer ses connaissances dans des domaines nouveaux tels que la foresterie communautaire et la REDD en forêt dense humide. Cette expérience viendra compléter celle du PACEBCo financé par la Banque et du *Forest Investment Program* (FIP). En effet, la Banque appuie également la République Démocratique du Congo, le Burkina Faso et le Ghana dans l'élaboration de leur stratégie de financement du FIP. L'objectif du FIP est de promouvoir la gestion durable des forêts et accroître les investissements en vue d'aider les pays à réduire les émissions de gaz à effets de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

4.6.3 Il est spécifiquement prévu des activités de renforcement des capacités aussi bien pour le personnel que pour les bénéficiaires du projet. Au niveau de l'équipe du projet, le renforcement des capacités se traduira par plusieurs formations en Système d'Information Géographique (SIG), dans l'utilisation des logiciels MicroWiki et SILVIA, en comptabilité, en passation des marchés. Pour les bénéficiaires et parties prenantes (administration provinciale, communautés locales), il est prévu d'organiser des ateliers de réflexion, des séances de sensibilisation et des formations sur des thèmes aussi divers que la stratégie provinciale de gestion de la ressource en bois, les avantages des foyers améliorés, l'élaboration et l'utilisation d'un système de détermination et de suivi des stocks de carbone, etc. Quant au gouvernement, il capitalisera les enseignements tirés de ce projet et des autres opérations du même secteur pour bâtir une stratégie nationale REDD.

9. V. CADRE JURIDIQUE

5.1 Instrument légal

5.1.1 Le cadre légal du présent projet est un protocole d'accord de don entre le gouvernement de la RDC et la Banque. Ce document comprendra les termes et conditions du don.

5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque

L'intervention de la Banque est sujette à la réalisation des conditions particulières suivantes :

A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur du Don

L'entrée en vigueur du Don sera subordonnée à la signature de l'Accord de Don par le Donataire et la Banque.

B. Conditions préalables au premier décaissement

Le premier décaissement des ressources du don sera subordonné à la satisfaction par le donataire des conditions spécifiques suivantes :

- (i) Fournir la preuve que le Gouvernement a ouvert un compte dans une Banque Commerciale jugée acceptable par la Banque au nom du projet (Compte de Transit ou Compte Spécial) ;

- (ii) Fournir la preuve que WWF-B a ouvert un compte au nom du projet, ou Compte des Opérations, dans la même Banque que le Compte de Transit ou Compte Spécial;
- (iii) Un accord de rétrocession des fonds a été signé entre le Gouvernement et WWF-B confiant la responsabilité technique et financière du projet à WWF-B ;
- (iv) Signature par le Gouvernement de la RDC d'un ordre de virement permanent irrévocable du Compte de Transit au Compte des Opérations du projet.
- (v) Des accords pertinents, acceptables à la Banque ont été signés entre le gouvernement de la RDC et WWF-B et entre WWF-B et les autres partenaires : ONFi, UCL, ICCN, UN-Habitat et WWF-US

5.3 Conformité avec les politiques de la Banque

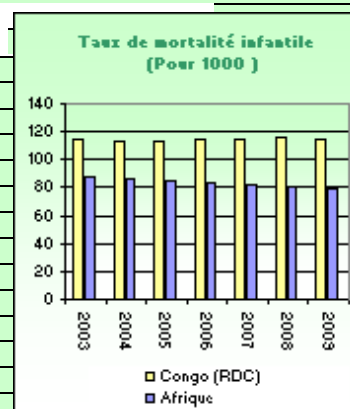
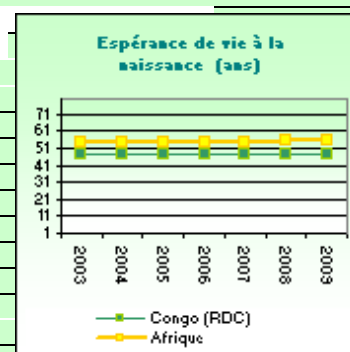
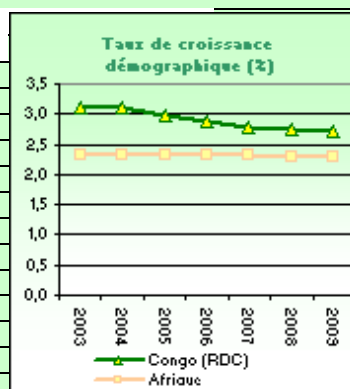
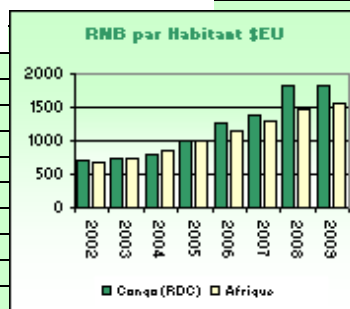
5.3.1 Le projet est conforme aux objectifs et à la politique du FFBC. Il est de même conforme aux politiques applicables de la Banque, notamment : (i) au Document de Stratégie Pays de la Banque pour la RDC et (ii) à la stratégie à moyen terme de la Banque 2008-2012, et (iii) à la politique environnementale de la Banque.

10. VI. RECOMMANDATION

Au regard de ce qui précède, il est recommandé d'accorder un don du FFBC n'excédant pas 2,495 millions d'euros au gouvernement de la RDC, qui servira à la réalisation du projet tel que conçu et décrit dans le présent rapport, et sera subordonné aux conditions spécifiées dans le Protocole d'Accord de Don.

Appendice 1 : Indicateurs socio-économique de la RDC

	Année	Congo (RDC)	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)		2 345	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2009	66,	1 008	5 629	1 069
Population urbaine (% of Total)	2009	34,6	39,6	44,8	77,7
Densité de la population (au Km ²)	2009	28,2	3,3	66,6	23,1
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2009	1 830	1 550	2 780	39 688
Participation de la Population Active - Total (%)	2009	37,6	41,2	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2009	38,5	41,2	39,8	43,3
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2005	0,398	0,525	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 169 pays)	2010	168	n.a	n.a	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2006	59,2	50,8	25,0	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2009	2,7	2,3	1,3	0,7
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2009	4,6	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2009	46,7	56,0	29,2	17,7
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2009	2,6	4,5	6,0	15,3
Taux de dépendance (%)	2009	97,3	78,0	52,8	49,0
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2009	98,2	100,7	93,5	94,8
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2009	22,5	48,5	53,3	47,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2009	47,8	55,7	66,9	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2009	49,4	56,8	68,9	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2009	44,3	35,4	21,5	12,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2009	16,8	12,2	8,2	8,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2009	114,9	80,0	49,9	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2009	195,3	83,9	51,4	6,3
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2009	5,9	4,5	2,7	1,8
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2008	670,0	683,0	440,0	10,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2005	...	0,0	61,0	75,0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004	10,2	42,9	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004	50,6	120,4	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2007	74,0	50,5	63,4	99,3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	46,0	64,0	84,0	99,6
Accès aux services de santé (% de la population)	2005	...	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	23,0	38,5	54,6	99,8
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2005	3,2	4,5	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2005	3,2	313,7	161,9	14,1
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2008	74,0	83,0	89,0	99,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2008	67,0	74,0	81,7	92,6
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2003	71,0	25,6	27,0	0,1
Apport journalier en calorie par habitant	2007	1 605	2 324	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2006	1,3	5,5	4,0	6,9
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2008	90,4	100,2	106,8	101,5
Primaire - Filles	2008	82,2	91,7	104,6	101,2
Secondaire - Total	2008	34,8	35,1	62,3	100,3
Secondaire - Filles	2008	24,7	30,5	60,7	100,0
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2008	26,5	47,5
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2008	33,4	35,2	19,0	...
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2008	22,5	26,0	13,4	...
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2008	43,9	44,1	24,4	...
Dépenses d'éducation en % du PIB	2005	...	4,5	0,0	5,4
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2008	3,0	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2005	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2005	...	10,9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2008	0,0	1,1	1,9	12,3



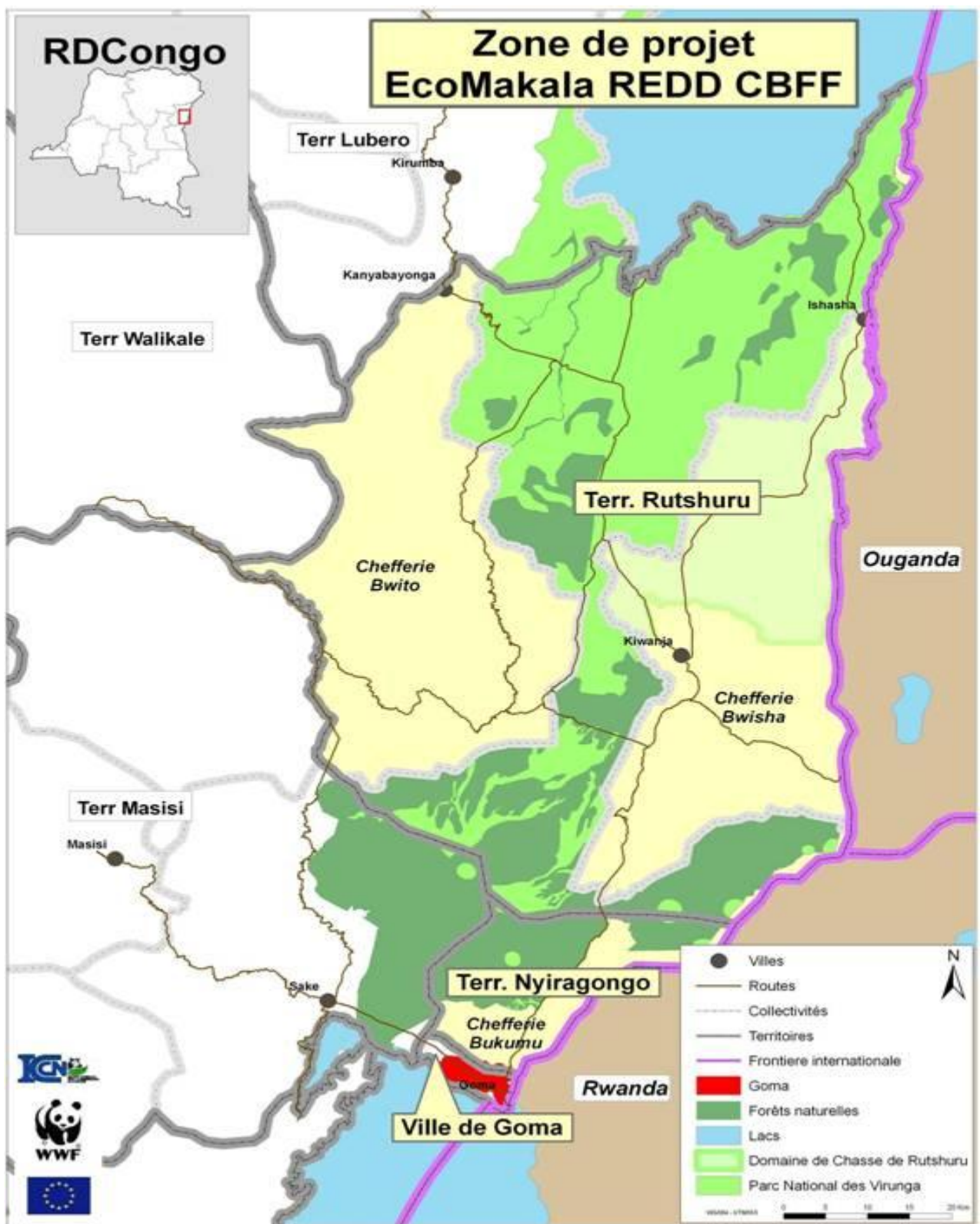
Source : Base des données du Département des statistiques de la BAD ; Banque Mondiale ; WDI ; UNSD ; OMS ; UNICEF ; WRI ; PNUD ; Rapports nationaux.
Notes : n.a Non Applicable ; Données non disponibles.

Dernière mise à jour : novembre 2010

Appendice 2. Tableau du portefeuille de la BAD dans le pays

Portefeuille des projets en RDC			Source financement	Date de Clôture	Date approbation	Montant Prêt/Don	Taux décaissement	Age
		Projets nationaux						
1	OWAS1	PROGRAMME D'AEPA EN MILIEU RURAL	ADF public	31-Jul-12	6-Jun-07	70.00	25.76%	3.69
2	OWAS1	Projet Multisectoriel réhabilitation .Socio-économique. (PMURIS)	ADF public	31-Jul-10	20-Dec-02	27.00	92.19%	8.17
3	ONEC1	Projet Réhabilitation. Hydro-électrique INGA Dis (PMEDE)	ADF public	31-Dec-14	18-Dec-07	35.70	0.00%	3.16
4	ONEC1	Projet d'électrification urbaine et périurbaine	ADF /FSF	31-Dec-15	15-Dec-10	69.69	0.00%	0.15
5	OITC1	PROJET DE REHAB. DES ROUTES NSELE - LUFU	ADF public	31-Dec-15	15-Sep-10	31.64	0.00%	0.40
6	OITC1	Projet prioritaire de sécurité aérienne	ADF public	31-Dec-15	27-Sep-10	88.60	0.00%	0.37
7	OPSM4	ADVANS BANQUE (CONGO)	ABD	30-Jun-11	4-Feb-08	0.61	53.19%	3.02
8	OPSM2	TENKE COPPER COBALT	ADB	31-Dec-11	3-Oct-07	65.97	0.00%	3.37
9	OSAN3	PROJET D'APPUI A LA REHABILITATION DU SECTEUR AGRICOLE	ADF public	31-Mar-11	19-May-04	25.00	54.00%	6.75
10	OSAN3	ETUDE SECTEUR AGRICOLE	ADF public	30-Jun-11	28-Jun-06	1.85	56.87%	4.63
11	OSAN3	REHABILITATION SECT AGRI & RURAL PROV 3K	ADF public	31-Jan-13	12-Dec-05	35.00	63.89%	5.18
12	OSAN3	PROJET D'AMENAGEMENT DU LAC TANGANYIKA	ADF public	31-Jan-12	17-Nov-04	6.79	11.63%	6.25
13	OSHD1	APPUI A REINSE SOCIO-ECONOM POST-CONFLIT	ADF public	30-Jun-11	24-Jul-07	15.00	9.65%	3.56
14	OSHD3	Sante I Appui au PDDS en Province .Orientale	ADF public	31-Mar-12	17-Mar-04	25.00	28.00%	6.92
		Projets multinationaux						
1	OITC1	ROUTE KETTA-DIOUM	ADF public	31-Dec-18	25-Sep-09	61.90	0.00%	1.38
2	OITC1	ETUDE PONT ROUTE-RAIL KINSHASA/BRAZZAVILLE	ADF public	30-Jun-11	3-Dec-08	3.59	0.00%	2.19
		Total				563.34	24.70%	3.70

Annexe 1 : Carte de localisation de la zone du projet



Calendrier des dépenses par composante et par activité

(en Euros)

N°	COMPOSANTES	2011	2012	2013	Total
A	Gestion forestière et pratique durable	609.960	487.850	170.500	1.268.310
A1	Production des plants	20.000	20.000	0	40.000
A2	Mise en place et entretien des micro-boisements	106.010	163.200	10.000	279.210
A3	Renforcement des techniciens et agents provinciaux	10.000	22.500	12.500	45.000
A4	Sensibilisation de la population sur les avantages des foyers améliorés	25.000	0	0	25.000
A5	Appui à la vente des foyers améliorés à Goma	10.000	0	0	10.000
A6	Réalisation d'une étude de la filière-bois dans la Province Nord-Kivu	0	45.000	0	45.000
A7	Sensibilisation à la gestion de la ressource en bois	4.000	7.500	29.500	41.000
A8	Réduction de l'exploitation illégale de charbon de bois dans le PNVi (protocole ICCN)	198.000	66.000	33.000	297.000
A9	Etablissement et formalisation des droits fonciers ruraux (protocole UN-Habitat)	15.700	37.900	26.000	79.600
A10	Encadrement et supervision des travaux	221.250	125.750	59.500	406.500
B	Suivi écologique et socio-économiques et données de références	161.174	208.224	71.712	441.110
B1	Etablissement d'une cartographie forestière	14.000	34.700	9.200	57.900
B2	Etablissement d'un scénario de référence pour le paysage Virunga	87.950	78.300	30.250	196.500
B3	Développement et mise en place d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone	59.224	82.224	19.262	160.710
B4	Formation des agents provinciaux sur l'utilisation du système de suivi de stocks de carbone	0	13.000	13.000	26.000
C	Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème	38.060	45.360	27.610	111.030
C1	Développement et mise en place d'un mécanisme financier et institutionnel nécessaire à la REDD	2.750	10.050	8.550	21.350
C2	Sensibilisation et renforcement des capacités institutionnelles pour la REDD	35.310	35.310	19.060	89.680
D	Gestion du projet	161.650	155.150	76.300	393.100
D1	Biens	8.000	0	0	8.000
D2	Personnel	107.400	107.400	53.700	268.500
D3	Coûts opérationnels	15.050	16.550	7.000	38.600
D4	Frais divers de gestion	31.200	31.200	15.600	78.000
	Coût de base	970.844	896.584	346.122	2.213.550
	Imprévus physiques	2.000	3.000	0	5.000
	Hausse des prix (7% composés)	68.099	130.350	77.892	276.341
	COÛT TOTAL	1.040.943	1.029.934	42.4014	2.494.891

Calendrier des dépenses par composante détaillée (coûts totaux)

(en Euros)

N°	COMPOSANTES	2011	2012	2013	Total
A	Gestion forestière et pratique durable	654.797	561.974	208.870	1.425.641
A1	Production des plants	21.400	22.898	0	44.298
A2	Mise en place et entretien des micro-boisements	115.571	190.282	12.250	318.104
A3	Renforcement des techniciens et agents provinciaux	10.700	25.760	15.313	51.773
A4	Sensibilisation de la population sur les avantages des foyers améliorés	26.750	0	0	26.750
A5	Appui à la vente des foyers améliorés à Goma	10.700	0	0	10.700
A6	Réalisation d'une étude de la filière-bois dans la Province Nord-Kivu	0	51.521	0	51.521
A7	Sensibilisation à la gestion de la ressource en bois	4.280	8.587	36.139	49.006
A8	Réduction de l'exploitation illégale de charbon de bois dans le PNVi (protocole ICCN)	211.860	75.563	40.426	327.850
A9	Etablissement et formalisation des droits fonciers ruraux (protocole UN-Habitat)	16.799	43.392	31.851	92.042
A10	Encadrement et supervision des travaux	236.738	143.971	72.890	453.599
B	Suivi écologique et socio-économiques et données de références	172.456	238.396	87.850	498.702
B1	Etablissement d'une cartographie forestière	14.980	39.728	11.270	65.978
B2	Etablissement d'un scénario de référence pour le paysage Virunga	94.107	89.646	37.058	220.810
B3	Développement et mise en place d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone	63.370	94.138	23.597	181.105
B4	Formation des agents provinciaux sur l'utilisation du système de suivi de stocks de carbone	0	14.884	15.926	30.809
C	Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème	40.724	51.933	33.823	126.480
C1	Développement et mise en place d'un mécanisme financier et institutionnel nécessaire à la REDD	2.943	11.506	10.474	24.923
C2	Sensibilisation et renforcement des capacités institutionnelles pour la REDD	37.782	40.426	23.349	101.557
D	Gestion du projet	172.966	177.631	93.471	444.068
D1	Biens	8,560	0	0	8.560
D2	Personnel	114.918	122.962	65.785	303.665
D3	Coûts opérationnels	16,104	18,948	8.575	43.627
D4	Frais divers de gestion	33.384	35.721	19.111	88.216
TOTAL		1.040.943	1.029.934	424.014	2.494.891

Calendrier des dépenses par catégories (coûts de base)

(en Euros)

CATEGORIES	ANNEES			TOTAL	M. locale	Devises
	1	2	3			
1 TRAVAUX	115.000	177.000	12.000	304.000	304.000	0
Travaux d'installation des pépinières	15.000	15.000	0	30.000	30.000	0
Travaux de plantation et d'entretien des plants	100.000	150.000	0	250.000	250.000	0
Topographie et établissement des cartes, Levé et bornage des parcelles	0	12.000	12.000	24.000	24.000	0
2 BIENS	273.460	21.200	10.000	304.660	14.480	290.180
Véhicules	64.000	0	0	64.000	0	64.000
Camions	132.000	0	0	132.000	0	132.000
Motos	31.500	0	0	31.500	0	31.500
Equipements informatiques	22.000	0	0	22.000	0	22.000
Matériel de production de plants	5.000	5.000	0	10.000	10.000	0
Matériel pour la mise en place et l'entretien des micro-boisements	4.010	11.200	10.000	25.210	4.480	20.730
Equipements devant servir aux activités MRV	14.950	5.000	0	19.950	0	19.950
3 SERVICES	115.950	196.000	34.700	346.650	86.170	260.480
Consultants court terme	11.950	52.700	11.400	76.050	24.050	52.000
Protocoles d'accord avec les différents partenaires	104.000	143.300	23.300	270.600	62.120	208.480
4 PERSONNEL	191.400	191.400	95.700	478.500	394.500	84.000
5 COUTS OPERATIONNELS	243.834	279.784	178.122	701.740	654.740	47.000
6 FRAIS DIVERS DE GESTION	31.200	31.200	15.600	78.000	78.000	0
COUT DE BASE	970.844	896.584	346.122	2.213.550	1.531.890	681.660
Imprévus physiques	2.000	3.000	0	5.000	5.000	0
Hausse de prix	68.099	130.350	77.892	276.341	204.331	72.010
TOTAL	1.040.943	1.029.934	424.014	2.494.891	1.741.221	753.670

Annexe 3 : Dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services

3.1 Toute acquisition de biens, travaux et services financés au titre du fonds FFBC se fera conformément aux règles et procédure de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux (Edition de Mai 2008) ou selon le cas, aux règles de procédure de la Banque pour l'utilisation des consultants (Edition de Mai 2008), telles que modifiées par les procédures opérationnelles du FFBC, à l'aide des dossiers d'appel d'offres types de la Banque.

3.2 **Travaux** : les travaux d'installation des pépinières, de plantation et d'entretien des plants, de topographie et d'établissement des cartes pour un montant total de 304.000 euros seront effectués par entente direct avec les Comités Locaux de Développement avec des marchés ne dépassant pas 5.000 Euros par contrat.

3.3 **Biens** : Des biens comprenant le matériel roulant (camions, véhicules, motos) pour un montant de 227.500 euros seront acquis par appel d'offres national. Tous ces biens sont disponibles sur le marché local et il existe dans le pays un nombre suffisant de fournisseurs capables de livrer ce type de biens à des prix concurrentiels. Des biens incluant les équipements informatiques, le matériel de production de plants, le matériel pour la mise en place des micro-boisements et les équipements devant servir aux équipements MRV pour un montant de 77.160 euros seront acquis par consultation de fournisseurs à l'échelle nationale, car il s'agit d'équipements assez diversifiés et en petites quantités pour des coûts relativement faibles.

3.4 **Services** de consultants individuels pour des missions de courte durée seront requis pour un montant total de 76.050 euros. Il s'agit de l'établissement d'un scénario de référence pour le paysage Virunga, de la formation des agents provinciaux sur l'utilisation du système de suivi de stocks de carbone, du développement et de la mise en place d'un mécanisme financier et institutionnel nécessaire à la REDD, ainsi que la sensibilisation et renforcement des capacités institutionnelles pour la REDD.

3.5. Pour ces contrats dont l'équivalent en Euro est estimé à moins de 50.000 UC attribués à des consultants individuels, le donataire peut limiter la publication de l'avis à manifestation d'intérêt dans les journaux nationaux et régionaux. Cependant, tout consultant qui souhaite fournir les services sollicités peut exprimer son intention de figurer sur la liste restreinte. Pour les contrats dont l'équivalent en Euro est estimé à plus de 50.000 UC pour les consultants individuels, l'avis à manifestation d'intérêt devra être publié sur le site Internet de la Banque et sur UNDB online.

3.6 **Divers** Les frais consécutifs aux voyages, indemnités des experts et du personnel affectés au projet, les contrats relatifs aux frais de fonctionnement tels que fournitures, maintenance des équipements, communication, carburants etc. et autres frais divers de fonctionnement liés au projet seront acquis conformément aux dispositions du Manuel de procédures administratives et financières préparé par le projet et préalablement approuvé par FFBC.

Revue à priori

3.7 Les documents suivants sont soumis à la revue et approbation préalable de la Banque avant leur publication : Avis Général de passation des marchés, Avis d'appel d'offres, Dossiers d'appel d'offres ou Demandes de propositions aux consultants, Rapport d'évaluation des offres

des entreprises/fournisseurs comportant les recommandations relatives à l'attribution des marchés ou Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants, Rapports d'évaluation des propositions financières des consultants comportant les recommandations d'attribution accompagnées du procès verbal de négociations et du projet de contrat paraphé, ○ Projets de marchés des biens/travaux s'ils sont modifiés et différents des projets de contrat figurant dans les dossiers d'appel d'offres.

Procédures à posteriori

3.8 Compte tenu du nombre de petits marchés qui seront traités dans le cadre de la consultation des fournisseurs, les marchés de biens, d'un montant maximum de 20.000 Euros seront soumis à un examen a posteriori par la Banque. L'organe d'exécution mettra en place et maintiendra un système efficace d'enregistrement et classement de tous les dossiers et correspondances, y compris les demandes de listes de prix, les fiches d'évaluation et d'attribution de contrats, relatifs à ces acquisitions à des fins de revue périodique par des missions de la Banque ou par tout auditeur recruté dans le cadre de l'audit des Etats financiers du projet. L'audit à posteriori de la passation des marchés, dont l'objet est de vérifier si les activités de passation des marchés ont été correctes seront entreprises à l'occasion de la première mission de supervision qui suit la fin de la passation des marchés. La revue déterminera s'il est nécessaire d'apporter des modifications aux modalités de passation des marchés. L'organe d'exécution recueillera les données sur le processus de passation des marchés et les intégrera comme partie des rapports d'activités trimestriels à soumettre au Secrétariat du FFBC.

Législation et réglementation nationales

3.9 L'examen des lois et réglementations nationales concernant la passation des marchés de la République Démocratique du Congo qui remontent à 1969 et s'appliquaient jusque-là, a révélé les principales faiblesses suivantes : (i) absence d'annonce publique des opportunités et de publication des résultats des attributions de la commande publique ; (ii) libre accès non avéré à la commande publique ; (iii) inexistence de système efficace de recours des soumissionnaires ; (iv) critères d'évaluation non mentionnés dans les dossiers de passation des marchés ; (v) absence de dispositions relatives à la fraude et la corruption etc.

3.10 Un nouveau Code des marchés publics a été adopté puis promulgué depuis le 27 avril 2010 par le Chef de l'Etat. Un plan d'action a été également élaboré en vue de l'application effective de la loi qui prévoit : (i) l'élaboration et promulgation des textes d'application et dossiers standards ; (ii) la mise en place du dispositif institutionnel, comprenant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), la Direction Générale des marchés Publics (DGMP), la Comité de Gestion des Marchés Publics (CGMP) ; (iii) la dotation en personnel de ces organes. Ce processus est censé se mettre en œuvre sur une période de cinq (5) mois devant arriver à son terme à fin septembre 2010. La Banque, à travers CDFO, suit de près ce processus, avec l'objectif, essentiellement d'harmoniser les dispositions d'application du texte avec celles de partenaires au développement en vue d'optimiser les délais de passation des marchés. Le nouveau code promulgué n'étant pas encore d'application, tous les marchés du projet financés par les ressources du FFBC se feront conformément aux règles et procédures de la Banque

Organe d'exécution

3.11 WWF-B sera chargée de la gestion des opérations de passation de marchés du projet. Les ressources, capacités, expertise et expérience de l'agence d'exécution ont été analysées et jugées acceptables pour lui confier les activités de passation des marchés requises dans le cadre du

projet. Toutefois, un encadrement (formations, séances de travail, mise à niveau etc.) pour l'utilisation des règles de procédure de la Banque en matière d'acquisition sera fait avant même le lancement du projet par la Banque.

Plan de passation des marchés

3.12 L'agence d'exécution du Projet a préparé et transmis à la Banque, avant les négociations, un plan de passation des marchés. La Banque l'examiné et jugé conforme avec le protocole de don ainsi qu'avec ses Règles en la matière. Ce plan de passation des marchés couvre une période initiale de 12 mois et sera mis à jour par le Donataire tous les six mois ou selon que de besoin, mais toujours sur les 12 mois suivants pendant la durée de mise en œuvre du projet. Toute proposition de révision du plan de passation des marchés sera soumise à la Banque pour approbation préalable.

Annexe 4 : Note sur la Coordination nationale REDD

4.1 La République Démocratique Congo (RDC) est engagée dans un processus de préparation au futur dispositif international de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) en discussion sous la Convention Cadre de Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Ce processus est dirigé par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT), en partenariat avec le programme des Nations-Unies pour la REDD (UN-REDD) et la Banque Mondiale (programme FCPF) qui financent le processus à hauteur de 8,9 millions d'Euros. Les structures de gouvernance du processus REDD en RDC ont été créées par Décret du Premier Ministre le 26 novembre 2009 et comprennent :

- ✓ **Un Comité National** composé de 14 membres du Gouvernement, du secteur privé et de la société civile. Ce Comité National est en charge de définir les orientations et les directives et de décider des actions à mener dans le cadre du processus REDD, d'approuver le plan de travail du Comité Interministériel et de la Coordination Nationale, *d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du processus REDD*, et de mettre en place un fonds pour la gestion et la redistribution des subventions et des ressources provenant du processus REDD.
- ✓ **Un Comité Interministériel** en charge de planifier la mise en œuvre des décisions du Comité National et d'attribuer la responsabilité de leur exécution aux structures compétentes de l'Etat.
- ✓ **Une Coordination Nationale** (CN-REDD) en charge d'assurer la gestion journalière du processus REDD et *suivre les activités prévues dans le plan de travail annuel afin qu'elles aboutissent aux résultats attendus* ; de formuler, à l'intention du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions des propositions pour les membres du Comité Technique d'Experts ou Conseil Scientifique et assurer la mobilisation des experts nationaux et internationaux ; *d'assurer le Secrétariat Technique du Comité National* et du Comité Interministériel; *d'assurer la coordination du processus REDD en République Démocratique du Congo avec les autres initiatives gouvernementales et les bailleurs de fonds dans le domaine forestier* y compris le lien avec le PNFCoFo, le groupe thématique chargé des forêts ainsi que le processus régional REDD de la COMIFAC; inciter et assurer une démarche participative au processus REDD par l'implication et la consultation des différentes parties prenantes, notamment les communautés forestières et les peuples autochtones.

4.2 **La Coordination Nationale REDD** est en opération depuis mai 2009 (4 membres initialement) et s'est élargie de 4 à 16 membres en août 2010 pour le suivi de la mise en œuvre du Plan de Préparation National à la REDD+ (R-PP). La **Coordination Nationale REDD** gère au quotidien le programme de préparation à la REDD+ en RDC. Pour ce faire la **Coordination Nationale REDD** est organisée autour de 4 composantes opérationnelles :

- ✓ Composante 1 - la coordination et le pilotage d'ensemble,
- ✓ Composante 2- le développement de la stratégie REDD,
- ✓ Composante 3- le programme d'expérimentation (projet pilotes) ainsi que
- ✓ Composante 4- les programmes anticipés.

4.3 La Composante 3 en charge du programme d'expérimentation supervise l'exécution des projets pilotes géographiquement intégrés de la RDC, en assure la coordination de la mise en œuvre et le suivi évaluation. Elle est composée d'un Chef de composante, d'un Conseiller technique international expert en forêt et changement climatique, d'un chargé de composante et assisté des 12 autres membres de la Coordination Nationale, de consultants de courte durée

ainsi que du personnel de la Division des Services Environnementaux de la Direction du Développement Durable du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.